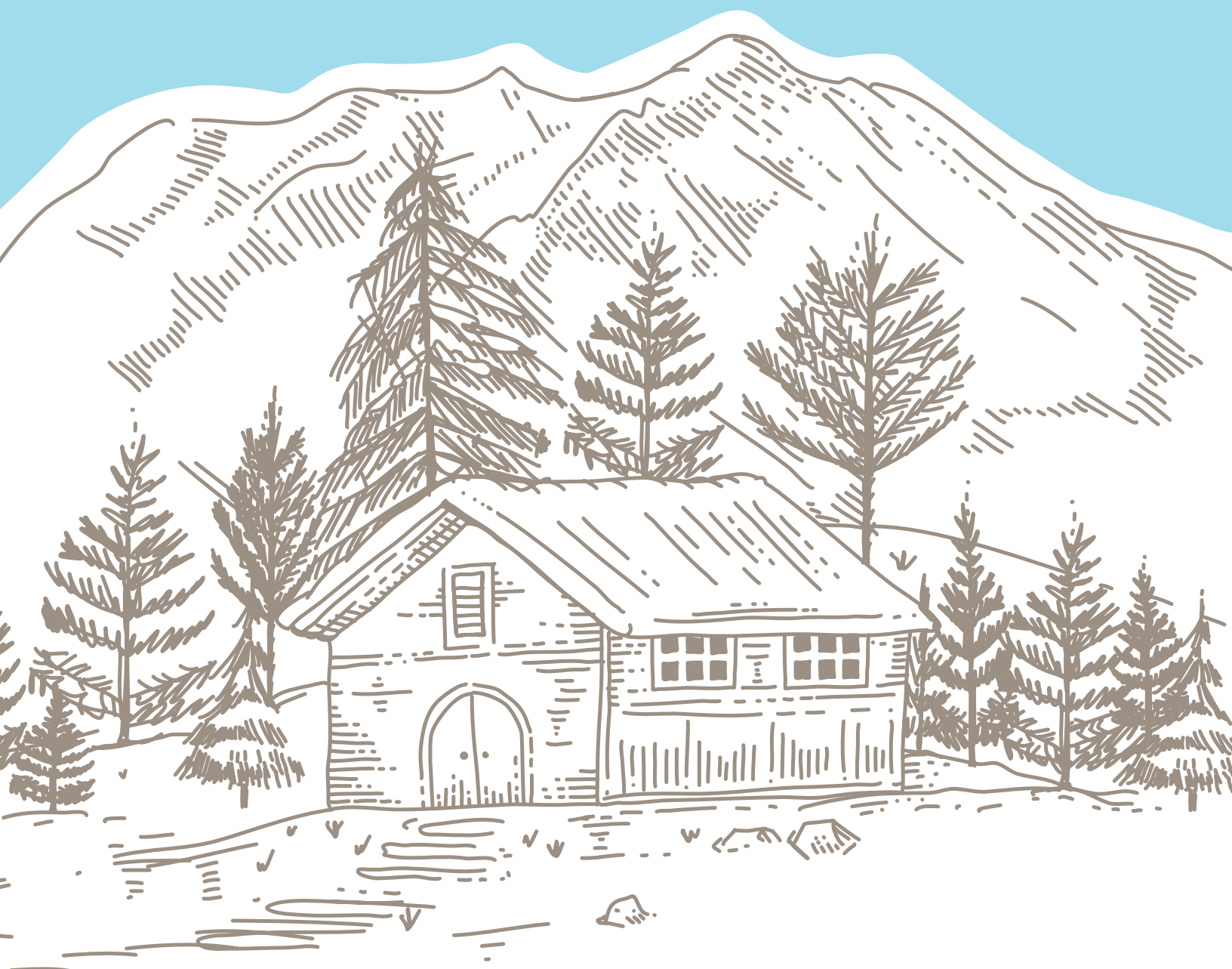


Lignes directrices sur la plantation à l'extérieur de la ville de Jasper



Aménagement paysager dans le parc national Jasper (à l'extérieur de la ville de Jasper)

Le paysage de Jasper est un élément important de son caractère, et il est essentiel que les locaux commerciaux et chalets périphériques s'intègrent à la nature sauvage protégée du parc national qui l'entoure en ayant des répercussions minimales sur les ressources environnementales et culturelles. L'écosystème accueillera une grande variété de végétaux, mais les plantations indigènes, qui attirent le moins possible la faune et soutiennent les principes d'Intelli-feu Canada, sont requises dans ces zones particulières. **À l'exception des plantations annuelles et des pelouses des terrains de golf, toute végétation nouvelle ou remplacée doit être indigène au parc national.**

L'entretien de l'aménagement indigène est bénéfique pour l'environnement et pour la santé et le bien-être des visiteurs, et crée de beaux espaces dont tous peuvent profiter. Les Lignes directrices sur le réaménagement des établissements d'hébergement commercial périphériques et des auberges des parcs nationaux des Rocheuses et le [Règlement sur les chalets situés dans les parcs nationaux du Canada](#) contiennent des exigences en matière d'aménagement paysager. L'aménagement paysager, y compris le déblai ou la manipulation du terrain, nécessite un permis d'aménagement de Parcs Canada. Cliquez sur le lien suivant pour en savoir plus sur les exigences en matière d'aménagement paysager et pour demander un [permis d'aménagement paysager à Parcs Canada](#).

Les renseignements suivants sont destinés à vous aider à planifier votre projet d'aménagement paysager de finition (végétal) en vue de l'obtention d'un permis ou à vous guider dans le remplacement des plantations existantes par des espèces appropriées.

Conservation ou abattage d'arbres mûrs

Les arbres mûrs (au moins 20 cm de diamètre à hauteur de poitrine) sont un atout pour l'écosystème et devraient être conservés dans la mesure du possible. Ils filtrent l'air et l'eau, aident à contrôler les eaux de pluie, protègent du vent, font de l'ombre en été, assurent l'intimité et constituent un habitat faunique essentiel. Si votre arbre mûr doit être abattu en raison d'un aménagement ou s'il est considéré comme un danger, vous devrez obtenir un [permis d'abattage d'arbres de Parcs Canada](#). Lorsque des arbres mûrs doivent être abattus, des arbres de remplacement devront être plantés selon un rapport d'au moins 1:1. Chaque situation sera évaluée au cas par cas.

Il est fortement recommandé de procéder à l'abattage des arbres avant ou après la période de nidification des oiseaux. Parcs Canada est tenu, en vertu de la *Loi sur les oiseaux migrateurs*, de protéger les oiseaux nicheurs **du 21 avril au 13 août**. Par conséquent, votre demande peut être limitée pendant cette période. Les arbres dangereux (ceux qui présentent un risque pour les biens, les infrastructures ou la sécurité publique) sont évalués par un arboriculteur certifié et peuvent être abattus pendant la période de nidification des oiseaux avec un permis d'abattage d'arbres. On s'attend toutefois à ce que les titulaires de domaines à bail prévoient abattre les arbres en dehors de cette période, sauf en cas d'urgence.

Veillez noter que les nids d'oiseaux sont protégés en tout temps. Si vous trouvez un nid actif dans un arbre que vous souhaitez abattre, en dehors de la période de nidification des oiseaux, vous devez communiquer avec Parcs Canada (pc.jasper-realtymunicipalservices.pc@pc.gc.ca) et vous abstenir d'abattre l'arbre.

Il peut y avoir des circonstances atténuantes où un arbre peut être abattu pendant la période de nidification des oiseaux. Ces circonstances exceptionnelles sont rares, mais peuvent être accordées moyennant des considérations et des mesures d'atténuation supplémentaires. Au minimum, le demandeur devra faire appel aux services d'un biologiste professionnel agréé et autorisé pour effectuer une inspection complète de l'arbre afin de s'assurer de l'absence d'oiseaux nicheurs. Si aucun n'est trouvé, un permis peut être délivré.

Pour demander un [permis d'abattage d'arbres de Parcs Canada](#), vous devez remplir une demande d'abattage d'arbres auprès de Parcs Canada, comprenant :

- une demande d'abattage d'arbres de Parcs Canada dûment remplie;
- les espèces d'arbres et le nombre d'arbres;
- la raison de l'abattage; si l'arbre est considéré comme dangereux, une évaluation écrite de l'arbre dangereux, effectuée par un évaluateur d'arbres dangereux certifié, avec preuve de sa certification, est requise;
- des photos des arbres;
- un plan de situation dimensionné illustrant l'emplacement des arbres, des structures et des lignes de propriété sur le terrain privé;
- le signalement des arbres concernés avec du ruban de signalisation.

Une fois le formulaire rempli et les arbres marqués, veuillez renvoyer la demande et les documents d'appui à pc.jasper-realtymunicipalservices.pc@pc.gc.ca.

Veillez noter que si plus de dix arbres sont abattus, un plan de récolte et d'aménagement paysager sera exigé. Votre plan devrait comprendre les éléments suivants, au minimum :

- une description écrite détaillée des conditions actuelles sur le site et du projet proposé;
- l'indication de toute proposition d'abattage d'arbres;
- des dessins : a) des conditions actuelles dans la zone de travaux proposée, avec dimensions en unités métriques; b) du projet, avec dimensions en unités métriques;

- une liste des espèces à planter, avec les noms communs et scientifiques;
- des renseignements supplémentaires peuvent être requis, au besoin.

Si l'espace le permet, les entrepreneurs et les titulaires de domaines à bail sont censés remplacer, au minimum, le même nombre d'arbres que ceux qui ont été abattus. Dans certains cas, il se peut qu'ils doivent en replanter davantage. Consultez la liste des plantations de la ville de Jasper ci-jointe pour connaître les espèces végétales autorisées.

Directives générales pour la plantation

Les directives générales suivantes sont fournies pour vous aider à planifier votre projet d'aménagement paysager.

ÉTAPE 1 : OÙ PLANTER

Suivez les directives relatives aux zones établies par Intelli-feu Canada. L'aménagement paysager immédiatement adjacent aux bâtiments est un facteur essentiel pour déterminer la probabilité qu'un bien soit résilient aux impacts des incendies de forêt.

Zones

Zone immédiate (de 0 à 1,5 m du bâtiment) – Aucune plantation d'arbres ou de végétaux ligneux, ni utilisation de paillis, n'est permise dans cette zone.

Zone intermédiaire (de 1,5 à 10 m du bâtiment) – Aucune plantation de conifères dans cette zone. Vous pouvez planter des arbres indigènes à feuilles caduques comme le tremble, le peuplier, le peuplier deltoïde et le bouleau. Cette pratique est encouragée.

Aménagez le paysage avec des herbes courtes, des fleurs et des arbustes appropriés, en faible densité.

N'utilisez pas de paillis d'écorce ou d'aiguilles de pin dans cette zone,

car ils sont hautement inflammables. Le paillis de gravier et le paillis décoratif de pierre concassée réduisent considérablement le risque d'incendie de forêt.

Zone étendue (de 10 à 30 m du bâtiment) – On peut planter dans cette zone aussi bien des conifères que des feuillus. L'espacement est important. Il faut laisser un espace de 3 m entre les conifères adultes, d'une limite du feuillage à l'autre (entre les extrémités des branches extérieures de chaque arbre). Pour ce faire, plantez des gaulis ou des petits arbres à au moins 8 m de distance les uns des autres.

Les arbres feuillus peuvent être plantés plus près les uns des autres (environ 4 m). Là encore, il est préférable de planter des variétés indigènes feuillues plutôt que des conifères. **Le paillis de bois n'est pas recommandé.**



Plantation près des réseaux de services publics

Si votre terrain dispose d'une emprise de services publics officielle, veillez à ne pas planter d'arbres ou d'arbustes sur ces zones, car l'accès ne doit pas être entravé pour l'installation ou l'entretien futur des services publics. Les arbres devraient être plantés à un minimum de 5 m de la fosse septique afin d'éviter que les racines endommagent la conduite de service.

ÉTAPE 2 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA PLANTATION

Pas d'arbres ou arbustes fruitiers

Les arbres et arbustes fruitiers, y compris les espèces indigènes, attirent la faune sauvage – ongulés et ours. Guidés par leur puissant odorat et leur appétit vorace, les ours peuvent perdre leur timidité quand ils cherchent des sources de nourriture riches en calories. Les ours peuvent grimper aux arbres pour y dérober des fruits en train de mûrir. Ce faisant, ils peuvent casser des branches et se procurent une récompense qui les incitera à revenir. Cela peut aussi amener les ours à chercher d'autres sources de nourriture, telles que des ordures ou de la nourriture pour animaux de compagnie – un choix qui pourrait compromettre leur survie.

Plantez des espèces indigènes

Seules les espèces indigènes peu appétissantes pour la faune sont autorisées pour les projets à l'extérieur de la ville de Jasper. Les plantes non indigènes représentent une grave menace écologique pour les communautés végétales et animales indigènes. Elles se propagent vite en l'absence de maladies et de prédateurs naturels. De plus, ces plantes délogent les espèces végétales indigènes qui stabilisent les sols et qui procurent nourriture et abri à la faune. Les jardins résidentiels et les aires paysagères servent de points d'entrée à de nombreuses plantes non indigènes. Le moyen le plus efficace de lutter contre les plantes non indigènes consiste à les empêcher de s'établir.

Certaines plantes annuelles communes, non envahissantes, peuvent être plantées dans les paniers et les bacs à fleurs. Ces plantes attireront les abeilles et les papillons, mais la plupart seront également appétissantes pour les wapitis et les cerfs. Les plantes annuelles peuvent inclure :

- Bégonias
- Pétunias
- Impatientes
- Géraniums
- Soucis (non appétissants pour les wapitis et les cerfs)
- Calibrachos (Million Bells)
- Agérates
- Pervenches
- Pentas
- Pourpiers
- Sauges

Espèces à faible risque d'incendie

Une végétation peu inflammable est recommandée pour toutes les zones adjacentes aux installations ou aux infrastructures. La liste de plantes recommandées ci-après contient très peu de conifères, en raison de leur indice d'inflammabilité élevé. En effet, les conifères présentent un risque d'incendie accru pour les bâtiments et les infrastructures.

Feuillus

Les arbres à feuilles caduques sont attractifs pour les ongulés (wapitis et cerfs). **Après la plantation, ces arbres doivent être protégés par une cage ou une clôture jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment matures et bien établis pour résister au broutage des ongulés et aux autres activités de la faune.** Cela prend généralement de trois à cinq ans, selon l'espèce, l'âge et la fréquence du broutage par les ongulés.

ÉTAPE 3 : CE QU'IL FAUT PLANTER

Arbres et arbustes pour l'aménagement paysager à l'extérieur de la ville de Jasper

La présente liste décrit des espèces végétales qui poussent naturellement dans le parc national Jasper et qui risquent peu de causer des problèmes écologiques par la pollinisation croisée avec des plantes indigènes ou par une propagation dans le milieu naturel. Les espèces végétales requises sont celles qui poussent naturellement dans le parc national Jasper.

Dans la mesure du possible, il faudrait que ces plantes proviennent de stocks locaux, de façon à réduire le risque d'introduction d'espèces non indigènes. Toutes les espèces énumérées sont accessibles auprès de sources albertaines à l'état de graines ou de plants ou devraient bientôt l'être. Elles sont considérées comme non envahissantes et ne sont généralement pas sujettes aux maladies. Il se peut également que Parcs Canada soit en mesure de fournir des gaules et des boutures d'arbustes indigènes pour l'aménagement paysager dans les zones destinées à la construction ou à l'aménagement.

Les arbres à feuilles caduques, en particulier le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*), connaissent un déclin dans le parc en raison du broutage par les ongulés. Nous encourageons les titulaires de domaines à bail à planter ces arbres dans leur jardin. De même, le sapin de Douglas (*Pseudotsuga menziesii*) est le conifère à privilégier pour la plantation, en raison de sa nature résistante au feu.

Liste de plantation au parc national Jasper : Non urbain

Nom commun	Nom scientifique	Hauteur maximale générale	Risque lié à Intelli-feu	Conditions du site
------------	------------------	---------------------------	--------------------------	--------------------

Feuillus

Peuplier baumier	<i>Populus balsamifera</i>	25 m	TF	Sites humides, ouverts ou partiellement à l'ombre
Bouleau à papier	<i>Betula papyrifera</i>	30 m	TF	Intolérant à l'ombre, sites sableux/silteux bien drainés
Peuplier faux-tremble	<i>Populus tremuloides</i>	30 m	TF	Sites humides et secs, ensoleillés, forêt claire

Arbres à feuilles persistantes — leur distance minimale des bâtiments devrait être de 10 m

Sapin subalpin	<i>Abies lasiocarpa</i>		E	
Pin tordu latifolié	<i>Pinus contorta latifolia</i>	30 m	E	Sites humides et secs, ensoleillés, forêt claire
Douglas bleu	<i>Pseudotsuga menziesii glauca</i>	40 m	M	Sites humides et secs, ensoleillés, forêt claire
Épinette blanche	<i>Picea glauca</i>	40 m	E	Sites humides à mouillés, forêt claire ou dense
Pin à écorce blanche	<i>Pinus albicaulis</i>	20 m	E	Pin indigène de l'Alberta à croissance lente – espèce en voie de disparition

Nom commun	Nom scientifique	Risque lié à Intelli-feu	Conditions du site
------------	------------------	--------------------------	--------------------

Arbustes feuillus

Saule arctique	<i>Salix arctica</i>	TF	
Saule de Bebb*	<i>Salix bebbiana</i>	TF	
Bouleau glanduleux	<i>Betula glandulosa</i>	F	Sites humides et secs, adaptables
Symphorine de l'Ouest	<i>Symphoricarpos occidentalis</i>	F	Bonne couverture végétale haute
Rosier de Woods	<i>Rosa woodsii</i> (floraison plus tardive)	F	
Aulne crispé	<i>Alnus crispa</i>	TF	
Spirée à feuilles de bouleau	<i>Spiraea betulifolia</i>	F	Préfère le couvert, pas très vigoureux
Aulne à feuilles minces ou aulne ténuifolié	<i>Alnus tenuifolia</i>	TF	Préfère les sols humides
Rosier aciculaire	<i>Rosa acicularis</i> (floraison plus précoce)	F	La plupart des rosiers arbustifs du marché sont des variétés non indigènes
Saule discolor*	<i>Salix discolor</i>	TF	
Cornouiller stolonifère*	<i>Cornus stolonifera</i>	F	Préfère les sols humides
Potentille frutescente	<i>Potentilla fruticosa</i>	F	Nombreux cultivars sur le marché
Saule glauque*	<i>Salix glauca</i>	TF	
Symphorine blanche	<i>Symphoricarpos albus</i>	F	
Chalef argenté	<i>Elaeagnus commutata</i>	F	

Validé
 Acceptable pour la plantation

Codes de risque Intelli-feu :

TF = très faible, F = faible, M = moyen, E = élevé, TE = très élevé

***Ces espèces sont quelque peu susceptibles d'attirer les animaux. Lors de la réalisation de l'aménagement paysager, n'en plantez pas plus de trois par regroupement et intercalez les groupes avec des espèces d'arbustes indigènes au goût moins agréable.**

Nom commun	Nom scientifique	Risque lié à Intelli-feu	Conditions du site
------------	------------------	--------------------------	--------------------

Arbustes

Genévrier horizontal	<i>Juniperus horizontalis</i>	jardin adapté à la sécheresse	Non recommandé à moins de 10 m de structures inflammables. Bon pour les sites secs et exposés.
Raisin d'ours ou busserole*	<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>	jardin adapté à la sécheresse	Bonne couverture végétale PAS PLUS DE 10 PLANTES/site

Nom commun	Nom scientifique	Attire les ours ou les ongulés	Conditions du site
------------	------------------	--------------------------------	--------------------

Graminées

Pâturin alpin	<i>Poa alpina</i>	moyen	
Élyme aristé	<i>Agropyron subsecundum</i>	moyen	
Élyme à glumes larges	<i>Agropyron violaceum</i>	moyen	
Pâturin des marais	<i>Poa palustris</i>	moyen	
Brome cilié	<i>Bromus ciliatus</i>	moyen	
Pâturin glauque	<i>Poa glauca</i>	moyen	
Élyme innovant	<i>Elymus innovatus</i>	moyen	
Koelérie à crêtes	<i>Koeleria cristata</i>	moyen	
Élyme psammophile	<i>Agropyron dasystichum</i>	moyen	
Fétuque de Hall	<i>Festuca hallii</i>		
Brome de Pumpelly	<i>Bromus pumpellianus</i>		
Stipe de Richardson	<i>Stipa richardsonii</i>		Dominante commune du sous-étage dans les forêts de pin tordu latifolié
Fétuque des Rocheuses	<i>Festuca saximontana</i>	moyen	
Pâturin de Sandberg	<i>Poa secunda</i>	moyen	
Élyme à chaumes rudes	<i>Agropyron trachycaulum</i>		
Trisetè à épi	<i>Trisetum spicatum</i>	moyen	
Avoine de Hooker	<i>Helictotrichon hookeri</i>	moyen	
Élyme lancéolé	<i>Agropyron riparium</i>	moyen	
Agrostide scabre	<i>Agrostis scabra</i>	moyen	
Deschampsie cespiteuse	<i>Deschampsia caespitosa</i>		
Agropyre de l'Ouest	<i>Agropyron smithii</i>	moyen	

* Toutes les herbes ci-dessus conviennent parfaitement aux zones de remise en état naturalisées ou à faible utilisation, avec une tonte peu fréquente ou nulle. Plantez avec *Oxytropis* ou *Astragalus*.

Généralement peu inflammables, sauf lorsqu'elles sont sèches. Risque relativement faible, à moins que les hautes herbes ne soient adjacentes à d'autres matériaux inflammables (p. ex. conifères, tas de bois, structures bâties)

Les zones de gazon vert (gazon en plaques et pelouses ensemencées) seront limitées au strict minimum dans le parc national Jasper, car elles attirent les wapitis et les ours et demandent un entretien important, pouvant entraîner une utilisation accrue d'herbicides à des fins esthétiques. L'usage du gazon est donc déconseillé et ne peut être envisagé que dans les zones de forte circulation, évaluées au cas par cas.

Nom commun	Nom scientifique	Attire les ours ou les ongulés	Conditions du site
Fleurs sauvages			
Aster alpin	<i>Aster alpinus</i>	faible	
Sainfoin alpin	<i>Hedysarum alpinum</i>	faible	
Oxytrope de Cusick	<i>Oxytropis cusickii</i>	faible	
Astragale alpin	<i>Astragalus alpinus</i>	faible	
Astragale d'Amérique	<i>Astragalus americanus</i>	faible	
Gaillarde aristée	<i>Gaillardia aristata</i>	faible	Très voyante
Campanule à feuilles rondes	<i>Campanula rotundifolia</i>	faible	
Bermudienne montagnarde	<i>Sisyrinchium montanum</i>	faible	
Épilobe à feuilles larges	<i>Epilobium latifolium</i>	faible	
Quatre-temps	<i>Cornus canadensis</i>	faible	Aime les sols humides et riches en humus
Verge d'or du Canada	<i>Solidago canadensis</i>	moyen	
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	faible	L'espèce étant envahissante, l'utilisation de cultivars non blancs n'est pas recommandée
Vergerette à feuilles segmentées	<i>Erigeron compositus</i>	faible	
Arnica douce	<i>Arnica mollis</i>	faible	
Berce laineuse	<i>Heracleum lanatum</i>	faible	Préfère les sols humides et riches
Ancolie gracieuse	<i>Aquilegia formosa</i>	faible	
Anémone multifide	<i>Anemone multifida</i>	faible	
Violette à éperon crochu	<i>Viola adunca</i>	faible	
Oxytrope hâtif	<i>Oxytropis sericea</i>	faible	
Smilacine à grappes	<i>Smilacina racemosa</i>	faible	Bon couvre-sol
Épilobe à feuilles étroites	<i>Epilobium angustifolium</i>	faible	Se propage par les graines et les rhizomes
Corydale dorée	<i>Corydalis aurea</i>	faible	
Potentille grêle	<i>Potentilla gracilis</i>	faible	
Oxytrope jaune hâtif	<i>Oxytropis monticola</i>	faible	
Aster de Lindley	<i>Aster ciliolatus</i>	faible	
Gaillet boréal	<i>Galium boreale</i>	moyen	
Sainfoin boréal	<i>Hedysarum boreale</i>	faible	
Benoîte à trois fleurs	<i>Geum triflorum</i>	faible	L'apparence est bonne toute la saison
Armoise douce	<i>Artemisia frigida</i>	faible	
Immortelle blanche	<i>Anaphalis margaritacea</i>	faible	
Pulsatille multifide	<i>Anemone patens</i>	faible	
Séneçon blanchâtre	<i>Senecio canus</i>	faible	
Armoise de l'Ouest	<i>Artemisia ludoviciana</i>	faible	
Antennaire à petites feuilles	<i>Antennaria parvifolia</i>	faible	
Castilleje rougeâtre	<i>Castilleja miniata</i>	faible	Difficile à cultiver
Oxytrope à fruits retombants	<i>Oxytropis deflexia</i>	faible	

Nom commun	Nom scientifique	Attire les ours ou les ongulés	Conditions du site
Flurs sauvages			
Verge d'or glutineuse	<i>Solidago spathulata</i>	moyen	
Arnica orangée	<i>Arnica fulgens</i>	faible	
Gyroselle pauciflore	<i>Dodecatheon pulchellum</i>	faible	
Aster remarquable	<i>Aster conspicuus</i>	faible	
Oxytrope voyant	<i>Oxytropis splendens</i>	faible	Magnifique tout l'été
Penstémon élané	<i>Pentstemon procerus</i>	faible	
Vergerette glabre	<i>Erigeron glabellus</i>	faible	
Aster lisse	<i>Aster laevis</i>	faible	
Smilacine étoilée	<i>Smilacina stellata</i>	faible	Bon couvre-sol
Pied-d'alouette glauque	<i>Delphinium glaucum</i>	faible	Nécessite un tuteur ou un site protégé
Vergerette cespiteuse	<i>Erigeron caespitosus</i>	faible	
Linnée boréale	<i>Linnaea borealis</i>	faible	Couvre-sol bas
Pigamon veiné	<i>Thalictrum venulosum</i>	faible	
Zigadène glauque	<i>Zigadenus elegans</i>	faible	
Dryade à huit pétales	<i>Dryas octopetala</i>	faible	Espèces pionnières
Lin de Lewis	<i>Linum lewisii</i>	faible	
Maïanthème du Canada	<i>Maianthemum canadense</i>	faible	
Menthe des champs	<i>Mentha arvensis</i>	faible	
Fraisier des champs	<i>Fragaria virginiana</i>	faible	
Géranium de Richardson	<i>Geranium richardsonii</i>	faible	
Ancolie jaune	<i>Aquilegia flavescens</i>	faible	
Dryade de Drummond	<i>Dryas drummondii</i>	faible	Espèces pionnières
Castilleje de l'Ouest	<i>Castilleja occidentalis</i>	faible	Difficile à cultiver

Foire aux questions

1. Une vingtaine d'arbres ont été abattus sur un chantier de construction. Une fois la construction terminée, il n'y aura plus de place pour planter au moins 20 nouveaux arbres afin de respecter le rapport minimum de 1:1. Quelles sont les possibilités?

- En priorité, plantez autant d'arbres que possible dans la zone perturbée, en suivant les directives fournies.
- Discutez avec Parcs Canada des possibilités de replanter des arbres ailleurs dans le parc.
- Le sapin de Douglas et les arbres à feuilles caduques (peuplier, bouleau) sont les espèces à privilégier pour la replantation.
- En fonction des espèces d'arbres abattues sur le site de construction, il peut vous être demandé de planter plus d'arbres que ceux abattus. Cela augmentera la capacité de survie.

2. Puis-je planter un arbre, un arbuste ou une espèce de fleur qui ne figure pas sur la liste?

Non, cela n'est pas permis. Les jardins résidentiels et les aires paysagères servent de points d'entrée à diverses plantes non indigènes. La façon la plus efficace de lutter contre les plantes non indigènes est d'empêcher leur établissement, surtout dans les milieux sauvages à l'extérieur de la ville.

3. Comment puis-je savoir si une plante est envahissante?

Consultez <https://abinvasives.ca/> (en anglais seulement) pour obtenir la liste la plus à jour des espèces végétales envahissantes en Alberta. Elles sont nombreuses! Les espèces de plantes envahissantes les plus communes à l'intérieur et autour de la ville de Jasper sont notamment les suivantes :

Marguerite blanche (*Chrysanthemum leucanthemum*)



Clématite tangoute (*Clematis tangutica*)



Linaire à feuilles larges (*Linaria dalmatica*)



Matricaire inodore (*Matricaria perforate*)



Épervière des prés (*Hieracium pretense*)



Renoncule âcre (*Ranunculus acris*)



4. J'aimerais semer une pelouse. Quel mélange de semence devrais-je utiliser?

Le parc national de Jasper encourage l'abandon des pelouses standard au profit d'un environnement plus naturel (rocailles avec des herbes et des fleurs naturelles de notre liste de plantes). Cela est particulièrement important dans les zones situées en dehors de la ville de Jasper. Cette approche s'intègre parfaitement au paysage environnant, nécessite peu d'entretien et décourage les animaux sauvages de pénétrer dans votre jardin pour y chercher leur nourriture. Choisissez parmi les espèces d'herbes proposées et combinez au moins trois herbes différentes dans votre mélange.